

Délibération n°2024-05-01a

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat local de santé : signature de la convention « ma com'com' se ligue contre le cancer »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

• **Élus ayant donné pouvoir :**

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean-Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

• **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Faugeron Guy (représenté) ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Soulefour Marie-Christine.

Le président explique que dans le cadre du Contrat Local de Santé, axe 2 « prévention et promotion de la santé », il est proposé la signature de la convention « ma com'com' se ligue contre le cancer », avec le comité corrézien de la Ligue contre le Cancer.

Le cancer est la première cause de mortalité chez l'homme et la deuxième cause de mortalité chez la femme en France. On remarque que, le taux de mortalité a baissé entre 2011 et 2021, en raison notamment des progrès du dépistage, des soins et de la recherche.

En Haute-Corrèze, le taux de cancers reste plus élevé que sur le département, et même plus élevé que les taux régionaux et nationaux. Avec cette action, Haute-Corrèze Communauté décide d'agir, avec les communes, sur les facteurs de risque en favorisant les actions de prévention et de dépistage, en encourageant l'éducation à la santé et en agissant sur les inégalités et la précarisation devant la maladie.

A travers cette convention, la Ligue propose gratuitement à Haute-Corrèze Communauté, dans le cadre du contrat local de santé, de soutenir et accompagner les projets des communes pour :

- Diminuer les comportements à risques face aux conduites addictives et aux facteurs environnementaux (tabac, alimentation, activité physique, soleil, alcool, qualité de l'air) et la prévalence du tabagisme ;
- Favoriser et accompagner la promotion du dépistage organisé pour en augmenter la participation ;
- Informer sur la maladie cancéreuse, sa prise en charge, ses conséquences psychosociales ;
- Agir avec les collectivités dans l'accompagnement de leurs administrés atteints de cancer ;
- Permettre aux personnes malades et aux proches d'acquérir des connaissances sur leurs droits.

Haute-Corrèze Communauté s'engage, quant à elle à :

- Agir pour faire changer le regard porté sur le cancer et sur la précarisation des personnes touchées par la maladie ;
- Favoriser une démarche d'accompagnement de qualité des personnes malades ;
- Favoriser et mettre en place des actions de prévention et d'éducation à la santé (axe 2 du contrat local de santé), en milieu scolaire, périscolaire, auprès des familles et des personnes vulnérables, en entreprise, etc. ;
- Développer la promotion des dépistages organisés du cancer du sein, colo-rectal et du col de l'utérus
- Développer des espaces sans tabac, des plages sans tabac, des espaces ombragés et des écoles promotrices de la santé.

Cette action s'inscrit dans la continuité, puisqu'une première convention entre HCC et la Ligue contre le Cancer avait été signée en décembre 2020 permettant de lancer le partenariat et des initiatives à l'échelle du territoire.

L'idée de cette nouvelle convention est d'aller plus loin, via un bilan et une évaluation annuelle, de recenser, fédérer et coordonner, sur le périmètre de l'intercommunalité, les actions réalisées dans les communes. Elle permettra aussi d'agir avec les communes dans une lutte efficace contre le cancer via la prévention et le dépistage à proximité immédiate des habitants.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er janvier 2025.

Délibération n°2024-05-01a



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20241212-20240501A-DE



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la signature de la convention « Ma com'com' se ligue contre le Cancer » ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette convention et à engager toutes les démarches s'inscrivant dans ce cadre.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-05-01a



Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 
ID : 019-200066744-20241212-20240501A-DE

